



# Séjour sportif et festif

Du dimanche 29 déc au mercredi 1er Janv

CDSA 38

7 Rue de l'Industrie - 38 320 EYBENS

04.76.26.63.82

emilie.cdsa38@gmail.com

sportadapte38.fr

Loisirs  
Sport Adapté

## INFOS Séjour sportif et festif : du 29 décembre 2019 au 1er janvier 2020

### Au programme

- Randonnée raquettes
- Luge ordinaire sur pistes balisées
- Speed Luge : luge 4 saisons
- Activités aquatiques ou patinage sur glace
- Jeux de neige
- Bowling
- Sport collectif
- Fête du nouvel an

Toutes ces activités seront adaptées aux capacités de chaque participant.

Le séjour et les activités sportives seront encadrés par 5 professionnels en Activité Physique Adaptée.

Le CDSA 38 se réserve le droit de modifier le programme des activités selon les conditions météorologiques et les besoins du groupe.

Le lieu de rendez-vous se fera sur le parking de la Maison des Sports à Eybens le dimanche 29 décembre à 9h pour le départ et le mercredi 1er janvier à 17h pour le retour.



### Hébergement

L'hébergement se fait en pension complète au Manoir aux Lauzes (Autrans-Méaudre en Vercors).

## INFOS Inscription

### Inscription

#### Documents à fournir :

- **Fiche d'inscription «Séjour sportif et festif»**
- **Dossier sportif 2019-2020** ou **renouvellement dossier sportif 2019-2020** : ce dossier sera valable pour toutes les inscriptions 2019-2020. Il comprend les renseignements Licence Sport Adapté (demande de licence si besoin), les renseignements médicaux....

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 6 décembre 2019 dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions seront traitées dans leur ordre d'arrivée, par courrier, cachet de la poste faisant foi, dossier sportif complet, fiche d'inscription remplie et règlement versé au CDSA 38.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : emilie.cdsa38@gmail.com ou 04.76.26.63.82.

### Tarifs et règlements

#### Sont compris dans le prix du séjour :

- Hébergement en pension complète,
- Transport,
- Frais d'organisation,
- Frais d'encadrement sportif
- Animations, activités collectives, visites, activités physiques proposées par l'équipe d'encadrement, locations du matériel nécessaire aux activités.

#### Ne sont pas compris dans le prix du séjour :

- La prise de licence et d'assurance,
- Les achats personnels, ainsi que toutes dépenses liées à des activités non prévues au programme,
- Les frais médicaux, ils pourront être avancés mais seront refacturés.

## Règlement du séjour :

Le séjour doit être intégralement réglé lors de l'inscription.

Les règlements doivent être effectués à l'ordre du CDSA 38 par chèque (bancaire ou postal), par virement bancaire ou par Chèques Vacances ANCV.

## Désistement/Annulation

Le CDSA 38 se réserve le droit d'annuler le séjour si le nombre de participants s'avère insuffisant.

Toute annulation du participant après inscription devra être signalée par écrit (courrier postal ou mail) et entraînera la perception de frais d'annulation :

- du jour de l'inscription au 8ème jour avant le début du séjour : aucun frais ne sera retenu,
- du 7ème jour à l'avant veille du début du séjour : 25% du montant total sera retenu.
- de l'avant veille au début du séjour : 50% du montant total sera retenu.

## Rapatriement

Le retour anticipé d'un participant est décidé d'un commun accord entre l'équipe et les responsables du CDSA 38 après consultation des parents/équipe éducative de la personne concernée.

Toute demande ou réclamation après le séjour sera traitée lors du comité directeur suivant.

## Aides Financières

### Nous acceptons :

Pour le règlement du séjour :

- les chèques ANCV,

Pour la prise de licence :

- Pour les 10-15 ans : le «Pass'sport» du Pack'rentrée donne une réduction de 15 € (Info sur isère.fr),
- Pour les 15-25 ans : Le Pass'Région donne une réduction de 30 € sur l'adhésion à un club sportif, cette aide passe à 60 € (pour les jeunes en situation de handicap). Infos sur jeunes.auvergnerhonealpes.fr.

### Les organismes suivants peuvent accorder des aides couvrant une partie des frais du séjour :

(se renseigner directement auprès d'eux) :

- Demande de participation financière auprès de la MDA : demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) au titre des aides spécifiques ou exceptionnelles ou au titre des aides pour les surcoûts liés au transport. S'y prendre très à l'avance, les délais de réponses sont longs,
- Les mutuelles,
- Services Sociaux : DDCS,
- Les communes et CCAS,
- Les comités d'entreprises : les structures employant plus de 50 salariés peuvent prendre en charge une partie ou la totalité d'un séjour,
- La CPAM dispose d'un fonds de secours exceptionnel (dans les cas de situation financière très difficile),
- Les caisses de retraite,
- Associations diverses (Secours populaires, Secours catholique...).

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription.

## Droit à l'image

Les parents ou représentants légaux des personnes accueillies sur le séjour autorisent le CDSA 38 à utiliser gracieusement photos ou films où figure la personne dans le cadre des activités des séjours sportifs pour utilisation dans les brochures ou sur le site Internet de l'Association. Si vous ne souhaitez pas que le CDSA 38 utilise photos et films de la personne, joindre une lettre au dossier d'inscription le mentionnant.

## Loi informatique et libertés

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, n°78/17 du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.



# Séjour sportif et festif

Du dimanche 29 déc au mercredi 1er Janv

**CDSA 38**

7 Rue de l'Industrie - 38 320 EYBENS

04.76.26.63.82

emilie.cdsa38@gmail.com

sportadapte38.fr

Loisirs  
**Sport Adapté**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Age :** .....

**Dossier sportif 2019-2020 :**

- Déjà fourni
- Renouvellement dossier sportif (dossier sportif déjà établi les années précédentes)
- Dossier sportif 2019-2020 (jamais de dossier sportif établi)

**Fiche traitement médical**

- Pas de traitement
- Fiche traitement jointe accompagnée de la copie de l'ordonnance correspondante

Désignation	Prix indicatif	Prix à payer
Séjour <i>Séjour sportif et festif</i>	495,00 €	.....
TOTAL à payer lors de l'inscription		= .....

Cadre réservé au CDSA 38 N° de Facture :



# Fiche Traitements

Séjour sportif et festif  
29 déc 2019 au 1er Janv 2020

Nom : .....

Prénom : .....

A barrer si pas de traitements

TRAITEMENTS MEDICAUX					
DESIGNATION	POSOLOGIE				
	Matin	Midi	Soir	Coucher	Autres

AUTRES (Injections, soins médicaux spécifiques...)					
DESIGNATION	POSOLOGIE				
	Matin	Midi	Soir	Coucher	Autres

**Pilulier nominatif et ordonnance correspondante obligatoires.  
A transmettre au départ du séjour.**